French Language Studies **11** (2001), 89–121, Copyright © Cambridge University Press

Dénomination et lexique[1]

GÉRARD PETIT
Université de Paris X, RES (SYLED) EA 2290

RÉSUMÉ

La dénomination est une propriété fondamentale et définitoire du lexique. La conceptualisation qui en est proposée actuellement est marquée par un héritage logicien: distinction tautologique entre nom syntaxique et nom sémantique; localisation de la propriété sur les seules unités classifiantes. Nous proposons d'adopter une perspective qui, fondée sur la stabilité et la récurrence de la relation référentielle, découple la dénomination de sa dimension syntaxique (de fait les verbes et les adjectifs seront tenus eux aussi pour des dénominations) et prend en compte la valeur axiologique des items lexicaux. Dans une telle configuration, qui rend compte de la diversité du lexique, catégories référentielles et catégories syntaxiques ne se superposent pas et l'on postule l'existance de chemins dénominatifs par lesquels est assurée la référence virtuelle.

1 INTRODUCTION

La lexicologie et l'analyse du discours ont présenté et présentent encore des points de convergences théoriques et méthodologiques. D'une part, l'étude du lexique fournit une entrée possible, parfois previlégiée, à l'analyse des discours (Pêcheux, 1990; Guilbert, 1965; Mortureux, 1978, 1989, 1993; Candel, 1979, 1983; Loffler-Laurian, 1982, 1983 pour les vocabulaires spécialisés; Grize, 1990 pour l'analyse des préconstruits culturels). Par ailleurs, c'est l'observation des régularités discursives qui fournit l'attestation nécessaire des faits de lexicalisation.

Nous entendons interroger ici une propriété référentielle majeure de certains items lexicaux: la dénomination (spécifiquement dans l'acception de Kleiber, 1984). Pourquoi? Parce que son étude est négligée tant par la lexicologie que par l'analyse du discours. Pour la lexicologie, la raison est en partie imputable à l'héritage structuraliste, qui a toujours repoussé hors du champ de l'analyse lexicale les faits de référence. Par ailleurs, si une lexicologie ou une sémantique référentielle se sont constituées, ce n'est que relativement à un champ d'investigation contraint, lequel n'a pas intégré *le mode de référenciation*

[1] Je remercie Irène Tamba pour sa lecture critique d'une première version de ce texte.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

comme intrinsèquement constitutif de la sémiotique[2] du lexème. Ajoutons que les plaidoyers fréquents et insistants venus d'horizons pragmatiques (entre autres, Cadiot 1997, Cadiot et Nemo 1997 a et b, Anscombre, 1995) en faveur d'une sémantique non-référentielle tendent à impliquer que la fonction référentielle d'une unité lexicale s'accomplit de manière identique quel que soit l'item concerné, et qu'il n'y a pas lieu d'en faire un objet d'analyse. La seule tentative véritable et notable, celle de Kleiber (*ibid*.) est restée sans suite.

Pour ce qui est de l'analyse du discours, notamment celle à entrées lexicales, l'attention ne s'est pas portée sur la dénomination, mais de manière croissante sur son antétype dans la théorie de Kleiber: la désignation (Mortureux, 1993; et notamment Petit, 1995; Cusin-Berche, 1998). Un champ reste donc à circonscrire, dont nous avons démontré (Petit, 1998a) qu'il devait procéder à une revisitation de la notion de dénomination.

Les limites d'un article ne permettent pas un traitement exhaustif et détaillé de la problématique annoncée par le titre, sauf à en proposer une représentation dénaturée, voire caricaturale. Pour cette raison nous n'envisagerons ici que l'aspect central de la question: la dimension référentielle de la dénomination. Nous considérons que la dénomination est un mode de référenciation qui conditionne l'identité sémiotique du nom, et plus largement du lexème. Nous interrogerons *la nature de la relation référentielle* impliquée par la fonction dénominative d'un item, et son interaction sur la construction des catégories référentielles. Bien entendu des champs de réflexion et d'investigation restent ouverts, qui ne seront pas traités ici, ou à peine abordés pour certains d'entre eux: les relations entre dénomination et morphologie, entre dénomination et polylexicalité, entre dénomination et grammaire.

Dans une première partie nous pointerons les difficultés majeures que pose la partition de Kleiber (1984) entre dénomination et désignation tant au niveau lexical que discursif. Dans un second temps, nous proposerons une typologie des modes de dénomination du français. Nous démontrerons par ailleurs que des appellations comme p.ex. *nom d'action*, *nom de propriété* appliquées traditionnellement à la description nominale sont impropres.

Le présent travail argumente fortement en faveur d'une perspective référentielle. Des positions opposées à la nôtre, plaidant en faveur d'une hypothèse contextualiste existent (actuellement en France Cadiot, 1997; Cadiot et Nemo, 1997 a, b et c; Cadiot et Tracy, 1997; Tracy, 1997) et récusent la valeur dénominative des noms. Sans entrer dans un débat qui ne ferait qu'alourdir la démonstration, nous préciserons les trois principaux attendus sur lesquels se fonde notre démarche et qui nous différencient des contextualistes précités.

1 Nous distinguons pour un même item deux statuts: lexème et vocable (pour une référence récente, Mortureux, 1997). Un lexème se caractérise par sa référence virtuelle (Milner, 1976), c'est-à-dire l'ensemble des

[2] Sera considérée comme sémiotique toute propriété relative au mode de signifiance du signe, à son statut d'unité lexicale.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

conditions qu'un segment de réalité doit présenter pour pouvoir être référé par un item.[3] Ces conditions modèlent[4] la signification lexicale de l'unité, à savoir l'invariant sémantique commun à l'ensemble de ses emplois pour un même type[5] référentiel. Cet invariant est constitué en préconstruit culturel (Grize, 1990), et fournit une matrice de prédictibilité des emplois référentiels d'un même item. À la différence du lexème, le vocable se caractérise par sa référence actuelle, à savoir les propriétés qu'un référent présente effectivement lors de l'emploi discursif de l'item. Entre la référence virtuelle et la référence actuelle existe une intersection (plus ou moins lâche) ainsi qu'un différentiel.[6] Pour ces raisons, et contrairement à une pratique en usage chez les défenseurs de l'hypothèse contextualiste, nous n'utiliserons pas la notion de mot, celle-ci étant inopérante à distinguer ce qui ressortit au lexical de ce qui est du domaine propre du discursif (syntagmatique et pragmatique).

2 Nous distinguons la dimension lexématique d'un item de son inscription dans une lexie complexe. Ainsi nous considérons que si *chien* est un item autonome en emploi référentiel dans *nettoyer le chien du fusil*, en revanche nous lui dénions toute autonomie sémantique et référentielle dans *se regarder en chiens de faïence*. Dans le premier cas le SV admet une interprétation compositionnelle. Dans le second, il la refuse au profit d'une dualité structurelle (Mejri, 1999; Petit, 1998d) qui n'est pas sans convergences avec celle observable pour le lexique construit (Corbin, 1987, 1992).

3 La question du contexte est indissociable de celle de la situation d'énonciation d'une part, et de celle de la mise en verbe de l'autre:

- pour ce qui est du second point, il semble évident que le contexte linguistique (le cotexte) détermine l'interprétation d'un item. Toutefois, si sa pertinence est incontestable sur le plan sémantique, en revanche elle est tout à fait discutable au regard de la fonction dénominative d'une unité lexicale, du moins telle que nous définirons la dénomination

[3] Les travaux menés dans la perspective contextualiste ne se soustraient pas à ce prérequis. Ainsi, les propriétés considérées comme définitoires du N *tête* par Cadiot et Tracy (1997) ne sont paradoxalement que des éléments constitutifs de la référence virtuelle de ce terme, comme le reconnaissent par ailleurs les auteurs (nous soulignons): ''Ces propriétés ne sont pas une description de l'objet [X], mais une liste (normative) de *ce qu'il est nécessaire d'avoir pour être appelé 'X'* ''.

[4] Dans le présent travail nous ne prendrons pas position sur la nature du modèle. La métalangue de description que nous proposons contient deux symboles (W et Z) qui sont susceptibles de se voir instanciés par différents appareils d'analyse. Considérer par ailleurs que les conditions d'applicabilité référentielle d'un item modèlent sa signification lexicale ne revient pas pour nous à confondre la dénomination et la signification.

[5] Toute la difficulté consiste à déterminer comment et de quoi est constitué ce type. Nous proposerons une esquisse de réponse avec les notions de propriétés W et de propriétés Z.

[6] Pour une mesure des variations entre référence virtuelle et référence actuelle, nous renvoyons à Petit (1993, 1995).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

dans les paragraphes qui suivent. En résumé, le cotexte indique comment interpréter un item (que celui-ci soit de structuration mono ou polylexématique). Il opère comme un sélecteur au sein des diverses valeurs préconstruites dans le sémème lexical.[7] Dans la perspective qui est la nôtre, le cotexte manifeste[8] l'une de ces valeurs en fournissant l'environnement lexico-syntaxique idoine à son expression;

- la situation énonciative induit une spécification de la relation référentielle préconstruite. Deux cas de figure se présentent *a priori*: soit cette spécification respecte les paramètres de la relation préconstruite (on renvoie au même type d'objet que celui indexé en langue: appeler une enveloppe *enveloppe*), soit elle ne les respecte pas (appeler une enveloppe *cendrier* du fait qu'elle est utilisée occasionnellement comme cendrier). Nous verrons dans le cours de l'étude que les données sont plus complexes que ne le laisse penser cette partition, et qu'elles ne sont pas de nature à remettre en cause la fonction dénominative d'un item lexical. Autre point touchant la situation d'énonciation: elle peut être le lieu d'une concurrence sémiotique entre unités revendiquant un statut dénominatif pour un même type de référent (*réfrigérateur / frigidaire*; *Klaxon / avertisseur*; *Walkman / baladeur*, etc.). Nous avons abordé la question dans Petit (1998a et 1999b) et avons distingué entre dénomination de droit (telle qu'imposée par des instances de normalisation – commissions ministérielles, dictionnaires, dépôts de marques commerciales) et dénomination de fait (telle que fondée par l'usage dans l'interlocution courante). Nous n'y reviendrons pas ici dans la mesure où la présente étude ne vise pas une investigation sociolinguistique des conditions de référenciation, mais préciserons néanmoins que la conception de la dénomination que nous défendons ne se veut pas monolithique et repose sur une topologie (entre autres énonciative) des cheminements référentiels.

L'un des enjeux du présent travail est de démontrer qu'il n'est pas possible de penser à la dénomination lexicale en dehors d'une perspective référentialiste.[9]

[7] Dans les cas de néologie, il ne permet pas d'aiguiller sur une valeur préconstruite. En ceci il est l'indice d'une assignation nouvelle, non-préencodée dans la langue.

[8] Il est fréquemment admis que le cotexte *construit* des valeurs sémantiques. Une telle hypothèse est parfaitement recevable, mais uniquement en ce qui concerne le vocable (Petit, 1995). Elle ne possède aucune pertinence en lexique, où les valeurs sont préconstruites par la stabilité et la récurrence de la relation référentielle. Si dans une série de cotextes donnés, néologiques, s'établit pour un vocable une signification stable et récurrente, alors celle-ci se dépose dans le lexique. Ce n'est qu'à ce titre, et seulement à ce titre selon nous, qu'on peut parler de construction venant du cotexte.

[9] Les hypothèses contextualistes revendiquent explicitement leur référentialité. Toutefois, les éléments de signification extraits, qu'ils soient considérés comme Propriétés Extrinsèques ou Caractéristiques décrivent les conditions d'applicabilité référentielle des expressions linguistiques. De ce fait, la démarche contextualiste s'appuie sur des principes éminemment référentiels et descriptifs: elle caractérise la signification du matériau linguistique sur la base

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Toute approche alternative soit aboutit à une confusion entre données lexicales et données discursives, soit est condamnée à fonder ses prémisses sur une visée . . . référentielle.

2 LA DÉNOMINATION: INNOVATIONS THÉORIQUES ET DIFFICULTÉS

2.1 *La conceptualisation de Kleiber*

La conceptualisation linguistique de la dénomination a été initiée en France pour le lexique par Kleiber dans son article de 1984 "*Dénomination et relations dénominatives*". La dénomination et la désignation s'opposent comme deux modes de référenciation antagonistes, caractérisés par des propriétés qui s'opposent terme à terme. Nous les résumerons ainsi.[10] Dans les deux énoncés:[11]

1 C'est une *librairie* / cette *librairie* est bien située.
2 C'est un *magasin où l'on vend des livres* / j'ai acheté ceci dans un *magasin où l'on vend des livres*.

Les séquences en italiques s'interprètent respectivement comme dénominations et désignations. Ainsi il est possible de dire:

3 *Librairie* est le nom d'un x / dénomme un x.
4 Ce x / un x qui W s'appelle une librairie,

(où *x* représente un segment de réalité et *W* un faisceau d'attributs critériaux définitoires),

mais pas:

5 **Magasin où l'on vend des livres* est le nom d'un x / dénomme un x.
6 *Ce x / un x qui W s'appelle un magasin où l'on vend des livres.

Cette propriété linguistique des deux séquences découle d'une spécificité référentielle:

Pour que l'on puisse dire d'une relation *signe* / *chose* qu'il s'agit d'une relation de

d'une confrontation de celui-ci avec la réalité (les PE de *tête*, *cendrier* ou *clef* isolées respectivement par Cadiot et Tracy sont des traits descriptifs). Ce que nous considérons comme l'illusion contextualiste en matière de dénomination lexicale vient de l'impensé théorique qui sous-tend la démarche et notamment le fait que celle-ci repose sur une sémantique implicite, qui pour partie ne définit pas les notions qu'elle emploie (et en particulier celles de dénomination – raison pour laquelle il est possible de récuser la valeur dénominative des noms – et de lexique – raison pour laquelle elle assimile le mot, le vocable et le lexème) ni ses procédures de description (l'extraction des PE ne fait pas l'objet d'une procédure de validation).

[10] Pour une approche complète, le lecteur est invité à se reporter à l'article de Kleiber.

[11] La perspective que nous avons adoptée concernant le lexique, les énoncés du présent corpus sont des abstractions constituées par nous (en ceci ils ne dérogent pas à une habitude prise par l'immense majorité des auteurs, qu'ils soient lexicologues ou pragmaticiens). Dans Petit (1998a) nous proposons une approche discursive de la dénomination, fondée sur un corpus attesté, *i.e.* constitué d'énoncés effectivement produits, donc inscrits dans l'histoire.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet *x*, quel qu'il soit, et le signe *X* (*ibid*. p. 79).

Par *lien référentiel particulier*, Kleiber entend la fixation d'une référence virtuelle stable et récurrente:

[. . .] cette association référentielle n'a pas pour but une désignation uniquement momentanée, transitoire et contingente, de la chose, mais au contraire l'établissement d'une règle de fixation référentielle qui permet l'utilisation ultérieure du nom pour l'objet dénommé.

La dénomination, en tant qu'acte de langage et unité supportant le lien référentiel précité, résulte d'un acte de baptême ou d'une habitude associative dont l'effet est de réguler la valeur référentielle de l'item en la contenant dans des limites (plus ou moins) strictes. La dénomination est de ce fait une unité du code de la langue et se doit d'être mémorisée pour pouvoir être utilisée. Deux critères de reconnaissance permettent l'identification des dénominations:
i. la prédication ou l'interrogation sur la valeur de *name* de l'unité concernée;
ii. la prédication ou l'interrogation sur l'appellation du référent:

- *X* est le nom d'un x qui W / de ce x
- quel est le nom d'un x qui W / de ce x ?
- un x qui W / ce x s'appelle un X
- comment s'appelle un x qui W / ce x ?[12]

A l'inverse, la désignation ne réfère pas sur le mode du lien particulier. Même si *magasin où l'on vend des livres* ne peut être associé à n'importe quel segment de réalité, il négocie sa relation au monde dans la compositionnalité de sa syntagmatique. Son existence linguistique ne convoque pas d'autre codage que celui de ses constituants pris individuellement. L'accès au sens ne nécessite pas une mémorisation de la séquence. Par ailleurs si son occurrence peut résulter d'un acte initial, ce dernier ne peut en aucun cas se prévaloir d'une quelconque fonction de baptême.

La distinction entre dénomination et désignation opère ainsi un partage entre lexique et discours (la dénomination ressortit au lexique, la désignation au discours) et lexique et grammaire (la structure de la dénomination est lexématique, celle de la désignation grammaticale). La théorie de la dénomination produit une version référentialiste de l'idéal du signe saussurien. Ce que Kleiber indexe comme dénomination correspond fonctionnellement à ce que Saussure entend par signe. La désignation pour sa part n'est qu'une transposition des rapports syntagmatiques que le signe est susceptible d'entretenir.

[12] Ces tests sont de nature à démontrer que tout emploi référentiel n'est pas libre, mais également que certains emplois attribués à des propriétés extrinsèques – qui pointent la relation entre le locuteur et le référent visé, *cendrier* pour désigner une enveloppe, *voile* pour un bateau –, s'ils peuvent ressortir à des procédures régulées et prédictibles, ne se situent pas au même niveau sémiotique que les emplois dénominatifs. Ainsi à la question *Comment s'appelle ce x / Quel est le nom de ce x* on ne pourra répondre que *enveloppe*, *bateau* car ces deux N sont les noms institués dans la langue pour ces référents. *Cendrier* et *voile* ne fournissent pour leur part que des désignations, au sens de Kleiber (1984).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Une telle conception de la dénomination repose sur un partage fondateur. Kleiber souligne à juste titre l'ambiguïté de toute unité nominale, à la fois nom grammatical (en anglais *noun*) et nom logique (en anglais *name*). Le fonctionnement dénominatif du nom n'est que l'activation de sa fonction logique d'étiquette[13] (*name*), c'est-à-dire d'élément de nomenclature.

Le modèle proposé par Kleiber est indiscutablement séduisant dans la mesure où il permet en même temps l'indexation d'une propriété lexicale (la dénomination est une spécificité du lexique), du matériau lexical (les unités de dénomination appartiennent au lexique) et le repérage fonctionnel des procédures de référenciation (la dénomination est lexématique, contrairement à la désignation; le discours peut référer en dénommant ou en désignant). Un certain nombre de questions cruciales n'en restent pas moins posées concernant respectivement la limitation sémiotique de la dénomination, sa limitation syntaxique et sa limitation référentielle. C'est ce que nous nous proposons d'aborder.

2.2 *La limitation sémiotique de la dénomination*

2.2.1 *La classifiance*

A priori, la théorisation de Kleiber ne produit pas d'exclusive au sein de la classe des noms. La dénomination est en effet envisagée comme propriété sémiotique du nom en général. Toutefois à observer l'exemplification produite, on ne manquera pas de constater l'émergence d'un profil de nom. Ainsi les N qui illustrent régulièrement la propriété de dénomination sont: *chien*, *complexe industriel*, *directeur* (*d'école*), *feu rouge*, *gazelle*, *librairie*, *moucheron*, *ophtalmologue*, *pomme de terre*, *sécateur*, *teckel*.

Ce paradigme présente une grande hétérogénéité référentielle. Il doit sa cohésion à sa double homogénéité sémiotique. Tous les N sont classifiants et appartiennent hiérarchiquement aux strates inférieures du lexique. Examinons d'abord la classifiance.

L'ensemble du paradigme satisfait globalement aux critères de classifiance proposés par (Milner 1978).[14] Chaque item:

[13] La fonction d'étiquette n'implique pas pour nous l'invarabilité ni la monosémie pour l'item concerné. L'assignation référentielle se diversifiant en permanence, une même étiquette peut servir à la dénomination de plus d'un type de référent (p.ex. *cafetière*: récipent dans lequel on prépare du café / tête; *chien*: mammifère canidé / pièce d'un fusil, etc; *souris*: mammifère / dispositif informatique). La conception de l'étiquette que nous proposons est dynamique. Sur le plan lexical l'étiquette est dotée de la capacité de subsumer, par polysémie d'acception ou de sens (Martin 1983), une diversité de relations référentielles stabilisées. Peu importe que la filiation des emplois soit ou non perceptible en synchronie.

[14] La non-satisfaction à certains critères est pour partie à mettre au compte d'un défaut de constitution de ceux-ci (critère b notamment). Au compte de l'anaphore on remarquera qu'elle paraît peu naturelle en contexte de possession:
- ? J'ai vu le berger allemand de Paul. Son chien est très joueur.
- ? Paula acheté un magasin. Sa librairie se trouve au coin de la rue Champolion.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

- a. tient une référence virtuelle de lui-même et ne peut être employé comme substitut anaphorique. En effet, ces N sont associés à un concept et aucun d'entre eux ne peut être employé comme anaphorique dans une relation de type pronominal. En revanche, les anaphores lexicales restent parfaitement admises, qu'elles s'appuient sur la relation d'hyperonymie / hyponymie (reprise de l'hyponyme par l'hyperonyme):
 7 J'ai vu le berger allemand de Paul. Ce chien est très joueur / c'est un chien très joueur.
 8 J'ai acheté des bintjes. Ces pommes de terre font de bonnes frites / c'est de la bonne pomme de terre à frites,

 (reprise de l'hyperonyme par l'hyponyme):
 9 Paul a acheté un magasin, la librairie qui fait le coin de la rue,

 ou sur la relation d'holonymie / méronymie:[15]
 10 Les usines sont situées en bord de mer. Le complexe industriel couvre tout le littoral.
- b. établit l'appartenance d'un élément à une classe définissable indépendamment des actes d'énonciation particuliers qui apparaissent dans cette classe. Aucun N n'est marqué *a priori* pour un illocutoire spécifique ou ne contient une valeur appréciative. Toutefois, *moucheron*, *gazelle* et *chien* peuvent s'appliquer à des humains dans des contextes illocutoires spécifiques (humour pour les deux premiers, insulte pour le troisième). Le fait n'est pas particulier à ces trois N, il relève d'un phénomène régulier (bien que non général) qui veut qu'un N marqué [+ animal] soit disponible pour désigner un humain dans un contexte affectif, au sens large. Le critère se trouve donc pris en défaut du fait de la puissance excessive de la consigne qu'il édicte.
- c. peut faire l'objet d'une utilisation oppositive pour désigner un sous-ensemble au sein d'un ensemble plus vaste. On admettra:
 11 J'aime les animaux, et surtout les chiens.
 12 Il y a des magasins dans ma rue mais pas de librairie.
 13 J'ai acheté des légumes, entre autres des pommes de terre.
- d. du fait de sa référence virtuelle propre, ne peut être substitué à un autre N classifiant sans affecter radicalement l'interprétation de la phrase:
 14 Paul a acheté un animal / un chat / un chien.
 15 J'ai acheté des carottes / des pommes de terre.

Dernier critère, que nous ajouterons à ceux de Milner, chaque item réfère à une catégorie *de re*, fondée sur le critère "kind" et non construite à l'intérieur d'un univers de croyance.[16] Ainsi on admettra:

[15] Nous renvoyons le lecteur aux (abondants) travaux de Kleiber sur l'anaphore associative, et en particulier aux numéros 1, 2 et 3 de la revue *Verbum* (1997).

[16] Martin (1983: 36) définit la notion d'univers de croyance par: 'On appellera "*univers de croyance*" ou "*univers*" *l'ensemble indéfini des propositions que le locuteur, au moment où il s'exprime, tient pour vraies ou qu'il veut accréditer comme telles*. Cet ensemble est "indéfini" en ce sens que les propositions qui le constituent ne sont pas, et de loin, toutes explicitées. L'univers de croyance est une notion purement théorique: il est formé des propositions latentes tenues

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

16 Un chien / une gazelle est un type d'animal qui W.
17 Une librairie est un type de magasin qui W.

De fait sont exclus de la dénomination tous les N qui ne réfèrent pas à une catégorie *de re*, p. ex. *sauvage*, *spécialiste* ou *expert* dans:

18 Ce sauvage m'a marché sur le pied.
19 Paul est un spécialiste des gaffes / un expert en pâtisseries.

contrairement, pour ces deux derniers, à:

20 J'ai pris l'avis d'un expert auprès des tribunaux.
21 Avant de me faire opérer j'ai consulté un spécialiste.

Seront également exclus les N qui réfèrent *a priori* à une catégorie *de re*, mais véhiculent une appréciation ou appartiennent à un registre de langue:

22 J'ai garé ma bagnole au carrefour.
23 Il y a deux cadavres dans la poubelle (*cadavre* = bouteille vidée, bue entièrement).

Enfin on ne tiendra pas compte des syncatégorématiques (*blancheur*, *sagesse* . . .) dont l'interprétation compositionnelle interdit en principe la possession d'une référence virtuelle propre, exprimable en termes de catégorie.

Au regard de la théorisation de Kleiber, 18, 19, 22 et 23 posent effectivement problème, mais pour des raisons différentes. Les N de 18 et 19 ne visent pas une catégorie *de re*, mais une catégorie *de dicto*, c'est-à-dire non objective, non descriptible sur la base d'attributs critériaux (Kleiber, 1990) de type Propriétés intrinsèques (Cadiot, 1997; Cadiot et Nemo, 1997a et b). Ces catégories sont construites à l'intérieur d'un univers de croyance et leur principe fédérateur est l'appréciation (toutes sont constituées sur la base d'un contenu de jugement). Les N qui les subsument, *spécialiste*, *expert*, *sauvage* ne condensent pas une description, mais une évaluation.

La particularité de 22 et 23 vient de ce que *bagnole* et *cadavre* recouvrent une catégorie *de re*, objective[17] (la voiture, la bouteille d'alcool vide parce que bue entièrement).[18] Ces catégories sont descriptibles à partir d'attributs critériaux:

pour vraies (et conséquemment des propositions tenues pour fausses)'. [voir également Martin, 1987 pour un point complet sur la question].

Nous nous éloignerons quelque peu de Martin en envisageant ici l'univers de croyance comme une configuration entièrement subjective (constituée de propositions tenues pour vraies par le seul locuteur). Ainsi entre *Un chien est un animal* et *Celui qui paie ses impôts est un imbécile* la référenciation s'opère dans le premier cas sur la base d'une intersubjectivité (tous les locuteurs admettent qu'un chien est un animal, sauf cas pathologique, provocation manifeste, etc.). Dans le second cas en revanche elle s'appuie sur une configuration définie par le seul locuteur et valide pour lui seul, c'est-à-dire individuelle. L'univers de croyance est le lieu d'investissement de l'appréciation qualitative et quantitative (p.ex. *beau, génial, détestable, grand, haut, riche, minuscule* . . .), l'espace dans lequel se forment les référentiations et les interprétations *de dicto* (Martin, 1987).

[17] Nous n'envisagerons pas l'objectivité comme une ontologie. Bien au contraire, admettant que le lexique génère des préconstruits culturels, nous considérons que si ontologie il y a, elle ne peut être que culturellement façonnée. L'objectivité n'est qu'une stabilité (plus ou moins lâche) intersubjective.

[18] Sur ce point, voir Petit (1998c).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

être un véhicule, avoir quatre roues . . .
être une bouteille, avoir contenu de l'alcool . . .

Toutefois la référenciation est établie sur un modèle *de dicto*, dans la mesure où les deux N véhiculent une appréciation,[19] éventuellement exprimée par une figure (métaphore ou métonymie) et que leur fonction n'est pas tant de dénoter que de faire sens.

Du fait qu'ils réfèrent à des catégories *de re* ces deux N peuvent néanmoins satisfaire aux critères de dénomination pour peu que l'on spécifie leur site d'application (nous soulignons):

24 Une voiture s'appelle, *dans le registre familier*, une bagnole.
25 *Bagnole* est le nom *familier* de la voiture.

Pour cette raison, nous considérerons qu'ils assument une fonction dénominative infralexicale, c'est-à-dire localisée dans un registre de langue marqué, et ne ressortissant donc pas au lexique dans sa généralité.

Les deux blocages représentés par 18, 19, 22 et 23 portent donc sur la nature de la catégorie ou sur le mode de constitution de la visée référentielle. Seules seraient admises comme dénominations, les unités qui réfèrent à une catégorie pleinement *de re*. Nous reviendrons sur cette position pour lui opposer une alternative.

2.2.2 *Les hiérarchies lexicales*

L'exemplification de Kleiber porte sur des N qui occupent les strates inférieures de la hiérarchie lexicale. Ce type de sélection est très répandu dans les études lexicales (Martin, 1990; Kleiber, 1990; Cadiot, 1997; Conein, 1997; Cadiot et Nemo, 1997 a, b et c; Cadiot et Tracy, 1997; Tracy, 1997) au point de devenir une généralité.[20]

La question n'est toutefois pas triviale concernant la dénomination. Si, comme le propose Kleiber (1984), le nom-*name* condense une séquence à caractère définitoire (que représente notamment la définition de dictionnaire), l'efficience de la dénomination sera proportionnelle au degré de spécification de cette séquence. Or, il convient de remarquer que plus on monte dans la hiérarchie lexicale, plus la séquence définitoire perd en spécification (celle qui est associée à *chien* sera davantage spécifiante que celle d'*animal*, et moins que celle de *teckel*). Au sommet de la hiérarchie, un nom comme *chose* ne condensera pas un prédicat discriminant.

Autre particularité, les termes inférieurs réfèrent à des réalités susceptibles de s'incarner cognitivement dans des schémas représentationnels, des *gestalt*.[21]

[19] Concernant l'épineuse question de l'appréciation véhiculée par le vocabulaire familier, nous renvoyons encore une fois à notre article de 1998.

[20] Le lexique prototypique, tel que l'instancient l'immense majorité des analyses n'étant pas composé de superordonnés, ce n'est peut-être pas seulement la vision du lexique lui-même qui s'en trouve faussée, mais en sortie, la nature des conclusions tirées sur le fait lexical décrit.

[21] Nous n'adoptons pas une conception statique de la *gestalt*. Pour nous, elle ne saurait se résumer à un tableau indexant une relation référentielle, et incapable par lui-même de

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Pour un N en référence concrète[22] la *gestalt* pourra prendre la forme d'une représentation du réel visé (p. ex. une figuration de pomme, de table ou de chaise, pour les items correspondants). Si le N est en référence abstraite, la *gestalt*, isomorphe au caractère syncatégorématique de l'unité, reproduira un support instanciant le référent visé (p. ex. pour la joie un visage joyeux).

En montant dans la hiérarchie, la généralisation croissante des catégories rend celles-ci de plus en plus hétérogènes (p.ex. la catégorie des oiseaux comparée à celle pigeons ou des merles) et de moins en moins susceptibles d'une figuration par voie de *gestalt* (il est possible de se figurer ou de figurer un merle, pas un oiseau).[23] Deux solutions sont alors possibles. Soit la catégorisation s'opère par sélection de la *gestalt* d'un de ses constituants (celle du moineau pour la catégorie des oiseaux), soit on change de modèle de généralisation et on opte pour une catégorie conceptuelle componentielle (p. ex. la catégorie des plantes, définissable par une liste d'attributs critériaux uniquement[24]).

Pour résumer, plus on s'élève dans la hiérarchie lexicale[25], plus on assiste à un délitement des catégories référentielles, l'état le plus achevé de décomposition étant représenté par la référence virtuelle de *chose*. De fait, ce délitement a pour corollaire la perte de spécification des prédicats définitoires. Ces deux

générer une diversification polysémique. Nous avons démontré dans Petit (1998b) le rôle dynamique que la *gestalt* joue dans la génération de la polysémie ainsi que dans celle de la caractérisation multiple d'un même référent. En ceci, nous rejoignons la position de Cadiot et Tracy (1997).

[22] La distinction entre noms concrets et noms abstraits est sujette à débats, tout comme l'appellation (discutable) *nom concret / nom abstrait*. Sur ce sujet, nous renvoyons le lecteur à Flaux *et al.* (1996). Pour notre part, nous contestons l'existence de noms concrets et de noms abstraits. Nous postulons, avec R. Martin (dans Flaux *et al.*, 1996) qu'un N peut entretenir une référence concrète (*i.e.* au niveau du lexique, être associé à un référent perceptible par les sens, tridimensionnel, doté d'un poids, d'une masse, etc: la table, la pomme, le linguiste, etc) ou bien une référence abstraite (*i.e.* toujours au niveau du lexique, référer à une réalité non perceptible par les sens, dépourvue de coordonnées physiques: l'envie, l'erreur, la linguistique, etc.) et qu'il existe un continuum entre les deux et non pas une séparation selon les aléas de la polysémie systématique des langue (*chaussure* peut référer de par son préconstruit culturel à un artefact commercial – emploi concret – ou au secteur d'activité économique associé à cet artefact – emploi abstrait). Concernant le vocable, selon les cotextes (et les contextes), un même N peut occuper un emploi concret ou un emploi abstrait, admettant là aussi l'existence d'un continuum (voir Kleiber, 1994).

[23] Cette propriété des catégories référentielles de perdre en spécification est inhérente à leur positionnement dans la hiérarchie (lequel positionnement détermine crucialement leur structure intensionnelle) et non pas à leur valeur sortale. En d'autres termes les N d'artefacts ne sont pas davantage réceptifs à cette hétérogénéisation que les N d'espèces naturelles.

[24] Voir Kleiber et Tamba, 1990.

[25] Nous tenons à préciser *hiérarchie lexicale*. En effet les hiérarchies terminologiques associent aux items des catégories qui, globalement, présentent une solidité homogène. De fait, pour un même item, p.ex. *hydrocortisone*, selon que son appartenance au paradigme lexical sera disjointe de son inscription terminologique, l'analyse isolera une structuration différente des catégories, des prédicats définitoires, donc en sortie de la capacité dénominative.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

éléments conjoints (l'un n'étant que le reflet de l'autre) entraînent une perte de la valeur dénominative, donc du statut de *name*. En la matière, il semble que les catégories représentables par la *gestalt* d'un de leurs constituants ou par une liste d'attributs critériaux constituent un cas limite au-delà duquel la question de la valeur dénominative se pose crucialement.

Rien d'étonnant donc à ce que les lexicologues et sémanticiens choisissent pour leurs analyses des unités comme *abeille*, *tournevis*, *chat* ou *paillasson*, c'est-à-dire des N dont la signification est susceptible de s'exprimer en termes de CNS (conditions nécessaires et suffisantes; voir entre autres Kleiber 1990). Ces items, comme ceux proposés par Kleiber, appartiennent à un double paradigme, lexical, mais aussi et surtout terminologique (i.e. constitué de termes appartenant à des domaines de l'activité spécialisée). Les catégories qu'ils recouvrent en tant que lexèmes sont adossées à et informées par des catégories référentielles terminologiques, qui appartiennent à des typologies domaniales et présentent une rigidité structurelle *a priori* de nature à ne pas mettre en défaut leur valeur dénominative. De plus, leur référence est instanciable dans une *gestalt*.

La question reste donc ouverte de déterminer à partir de quel degré hiérarchique une unité cesse effectivement d'assumer un statut dénominatif. Les limites de cet article ne nous permettront pas d'aborder ce point.

2.3 *La limitation syntaxique: la question du nom*

La seconde question que pose la théorisation de la dénomination, que ce soit directement chez Kleiber ou indirectement dans le prérequis convoqué par les approches lexicologiques, contextualistes ou non (notamment Cadiot, 1997; Cadiot et Némo, 1997 a et b; Conein, 1997; Siblot, 1997 a et b, 1998) concerne le couplage entre la référenciation dénominative et la syntaxe.

La distinction opérée entre *noun* et *name* opère un découplage entre données syntaxiques et données référentielles, pour ne situer la dénomination que sur les propriétés référentielles des unités. Il est important de signaler, et de souligner qu'un *name*, à l'issue de la caractérisation proposée par Kleiber, est une unité disposant d'un statut référentiel spécifique, c'est-à-dire saisi indépendamment de toute considération syntaxique (laquelle n'intéresserait que le *noun*). Un comportement dénominatif est référentiel et rien d'autre.

Ceci est lourd d'implicite. Si l'on ne retient que la nature de la relation référentielle impliquée par le comportement dénominatif et que l'on fait abstraction de l'identification de l'item par l'étiquette *name*, force est de constater que d'autres unités que le *noun* présentent des propriétés structurellement analogues à celles décrites par *name*: il s'agit du verbe et de l'adjectif.

Concernant le verbe d'abord, on remarque qu'il existe une connexion stable et récurrente entre p.ex. *marcher* (''se déplacer à pieds'') et un certain type de procès. Pareillement pour *clouer* (''fixer avec des clous''), *lire*, *s'émouvoir*, *ressentir*, *subir*, *recevoir*, *rester* . . . , autrement dit des verbes d'action,

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

des verbes psychologiques et des verbes d'état.[26] Ces types de procès peuvent se définir de manière globalement analogue à celle des N (*names*), à savoir:

- listage de traits définitoires. Ceux-ci peuvent ou non être distinctifs (p.ex. [+ allure] dans *marcher*, [+ clou] dans *clouer* . . .) ou bien être regroupés en un scénario.
- indexation sur une *gestalt*. En principe les *names* (et en particulier les N en référence concrète) sont prédisposés à une représentation de leur référent par *gestalt* du fait que celui-ci regroupe une classe d'existants. Toutefois les V représentant des procès concrets identifiables à des actions (*clouer*, *marcher*, *lire*) peuvent aussi voir leur scénario figuré par une *gestalt*.[27]

Si besoin était, on pourrait rappeler que cette relation référentielle est lexicalisée, c'est-à-dire codée, qu'elle doit donc être apprise, mémorisée et que son instanciation résulte d'une habitude associative.

Concernant les adjectifs on peut faire des observations analogues à celles des verbes, à savoir que la relation entre l'item et la propriété qu'il décrit est codée, stable et récurrente. Toutefois, comme pour les verbes, si cette propriété peut construire un type (p.ex. pour les adjectifs de couleurs, les dénominaux, les déverbaux), celui-ci ne correspond pas *a priori* à une catégorie dans la mesure où la catégorisation en tant qu'elle est susceptible de donner lieu à lexicalisation dans l'analyse de Kleiber est une opération qui ne porte que sur des existants, mais non sur les occurrents ou les modalités d'existence.

Autre difficulté, qui découle des précédentes: l'expression ou la manifestation de la propriété sont crucialement associées à celle du support qui les exprime. De fait la catégorisation du support vient hypothéquer celle, éventuellement envisageable, de la propriété. Pareillement, une figuration de ladite propriété par *gestalt* n'est pas exclue, mais elle ne possède aucun caractère discriminant. En effet, elle s'opérera non par représentation de la propriété elle-même hors contexte, ce qui est impossible, mais par une évocation du support de cette propriété. De fait il ne sera pas possible, au vu de la même *gestalt*, de savoir si elle figure le référent de p.ex. *joyeux* ou celui de *joie*.[28] Si l'on veut donc envisager valablement l'existence d'une relation de type dénominatif, il convient de se séparer de l'exigence d'un référent catégoriel

[26] Il en irait de même avec les verbes d'achèvement, d'accomplissement (Van Voorst, 1993).

[27] Tout en restant dans le domaine lexical, voir la distinction figurée entre *heurter* et *renverser* dans Galisson (1987). Il s'y constitue une autre manière de penser la dynamique de la *gestalt*: en termes de scénario figuré. Dans le même registre, le développement de la communication audiovisuelle, notamment le multimédia, modifie l'appréhension perceptuelle du réel. Les programmes télévisés éducatifs, tout comme les CD-ROM encyclopédiques, assurent leur efficacité didactique en produisant, par le biais d'images animées, des *gestalt* dynamiques de procès, que ces derniers soient exprimés par des N (*éclipse*) ou par des V (*se lever* en parlant du soleil).

[28] Voir également le déficit de discrimination entre *joie* et *bonheur*, ou *joyeux* et *heureux*.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

autonome car les adjectifs ne renvoient pas à des catégories[29] autonomes, mais à des catégories de propriétés liées à des catégories autonomes.

La dénomination telle que nous l'avons envisagée jusqu'à présent possède une structuration prototypique: le nom (*noun*) en est le meilleur représentant, le verbe un moins bon exemplaire et l'adjectif une entité périphérique. Le premier instancie la propriété de catégorisation, la possibilité (selon les cas) de figuration par une *gestalt* et une relation référentielle codée, mémorisée. Le verbe reste plus retors à la figuration car la catégorie à laquelle il renvoie n'est pas faite d'existants. L'adjectif ne garde que pour lui la nature de la relation référentielle. Cette gradation dans la possession de la fonction dénominative se retrouve avec le comportement des unités au regard des critères de reconnaissance.

La question des critères est sans doute celle qui oppose le blocage le plus fort à l'intégration des verbes et adjectifs comme dénominations. C'est aussi sur cet argument que joue Kleiber pour opérer un recouplage du lexique et de la syntaxe,[30] et affirmer que seul le *noun* est en mesure de référer de manière dénominative, c'est-à-dire que seul le *noun* satisfait aux critères définitoires du *name*. Il est vrai que les critères en question:

- *X* est le nom d'un x qui W
- un x qui W s'appelle un X

sont redoutablement discriminants sur le plan syntaxique. En fait l'obstruction est régie par deux composantes: *nom* (*est le nom de*) et *s'appeler*. Voyons d'abord la première.

La séquence *est le nom de* bloque l'application de la propriété aux verbes et adjectifs du fait même de son ambiguïté. *Nom*, même s'il signifie ici "*name*", ne peut totalement s'abstraire de sa référence au *noun*, et cela pour un fait de langue qui tient à la situation du mot *nom* en français. Si l'on remplace *nom* par un autre item, *name*[31] ou mieux *étiquette*, les données changent quelque peu. On rejettera:

26 **Marcher* est le nom d'un procès qui consiste à se déplacer . . .

En revanche 27 et 28 seront admissibles:[32]

27 *Marcher* est le *name* / l'étiquette d'un procès[33] qui consiste à se déplacer . . .

28 *Gentil* est le *name* / l'étiquette d'une propriété qui consiste à être aimable . . .

Pour *s'appeler*, aucun blocage n'intervient contre les verbes. Ainsi l'on admettra:

[29] D'où en partie leur résistance à intégrer des séries hyper / hyponymiques (Kleiber et Tamba, 1990).

[30] À cet égard, la position de Kleiber reste équivoque dans la mesure où, s'il refuse fermement d'envisager le découplage (1984: 84–7), il n'en exclut pas totalement la pertinence (*ibid.*: 84; 1990a: 16–17).

[31] À condition toutefois de définir le *name* de manière minimaliste, c'est-à-dire comme l'index d'une relation référentielle codée, mémorisée, stable et récurrente. Le *name* est dans ce cas *une unité découplée de tout statut syntaxique spécifié pour le noun*.

[32] On nous objectera que 25 et 26 sont incapables de discriminer *marcher* de *marche*, et *gentil* de *gentillesse*. Nous apporterons une réponse au § *32*.

[33] Contrairement à Kleiber, nous ne considérerons pas que l'identification du référent par un nom (*name et noun*) est de nature à bloquer l'énoncé pour les verbes et les adjectifs.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

29 Agir comme il le fait, ça s'appelle *trahir*.
30 Dire sciemment des choses fausses (ça) s'appelle *mentir*.

En revanche les adjectifs ne satisfont pas au test car le SN1 ne peut être instancié par une unité de la catégorie Adj ni par une relative. Il faut obligatoirement la mention du support de la propriété, et celle-ci ne peut être exprimée que de manière nominale:

31 Une couleur comme ça, ça s'appelle du bleu / *bleu.
32 Un vol sans escale s'appelle un vol direct / *direct.

De fait en SN2 l'adjectif ne figurera jamais seul, mais accompagné du N dont il dépend. En définitive l'énoncé ne sera pas définitoire de la propriété, mais de celle-ci en tant qu'elle est associée à son support (c'est la couleur et le vol qui sont définis et non la propriété référée par l'Adj):

33 Un comportement aimable, etc s'appelle de la gentillesse / *gentil.

Le fait que les critères de reconnaissance s'appliquent très bien, sous leur formulation initiale, au *noun* mais pas au verbe ni à l'adjectif peut être interprété de deux façons. La première en imputerait la cause au V et à l'Adj et conclurait à leur incapacité intrinsèque à fournir des dénominations. La seconde, que nous adopterons, interrogerait la nature même des tests.

Ces derniers sont formulés en langage naturel. Or il n'existe pas *a priori* en français d'unité lexicale susceptible de caractériser (de dénommer) le type de relation référentielle pointée par la notion de dénomination sans impliquer dans le même temps un comportement syntaxique pour les items dénommants (existe-t-il une pareille unité dans une langue naturelle?). *Étiquette* fournirait un bon candidat, bien que malhabile (s'il exprime une indépendance vis-à-vis du syntaxique, il n'implique pas nécessairement que la nature de la référenciation est codée, stable, récurrente, etc.). Il aurait pour avantage de saisir la dénomination à son niveau pertinent, celui de la référenciation. *Name* et *noun* sont pour leur part (surtout *noun*) trop évocateurs du fonctionnement syntaxique (*noun* hante la mémoire sémantique de *name*). Pareillement, *dénomination* est trop indexé sur *nom* et hérite de son ambiguïté.

De fait, les critères proposés par Kleiber, l'argumentation qu'il produit pour leur défense et celle du nom comme seule unité dénommante, ne seront jamais opérants pour une autre unité qu'un *noun*. Ce sont des critères de reconnaissance du *noun* dénommant. Ils permettent faussement de découpler le référentiel du syntaxique. Or c'est un fait intuitif et linguistique que le type de relation (sémiotique et référentielle) repéré pour le *name* excède largement la classe des noms syntaxiques.

3 PROPOSITIONS POUR UNE APPROCHE DE LA DÉNOMINATION DÉCOUPLÉE DE LA SYNTAXE

Une approche de la dénomination découplée de la syntaxe aura pour implicite que le fait dénominatif n'est pas réservé au seul nom (*noun*), et en particulier au nom classifiant. Par ailleurs, on admettra que sous un même type

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

dénominatif se rencontrent des unités appartenant à des catégories syntaxiquement différentes. Le présent classement n'est pas exhaustif, car une telle exigence demanderait un traitement – qui reste à faire – de l'ensemble des unités du lexique,[34] du moins de celles actuellement recensées, dans leurs emplois sémantiques répertoriés. Pour cette raison, les propositions qui suivent sont étayées sur des échantillons et se gardent de toute généralisation systématique.

Dans les paragraphes précédents, nous avons observé trois types de relations référentielles susceptibles de ressortir fonctionnellement à la dénomination: sur les objets,[35] les procès, les propriétés. Pour cette raison nous parlerons de *dénomination d'objets*, de *dénomination de procès* et de *dénomination de propriétés*. Il conviendra bien entendu de ne plus entendre *dénomination* comme l'identifiant d'une relation référentielle indexée sur un statut syntaxique, mais comme l'identifiant d'un comportement sémantico-référentiel.

Une telle approche encourt la critique dans la mesure où elle est empreinte de considérations ontologiques. Kleiber lui-même dénonce (1984: 86–7) ce type d'analyse en faisant valoir qu'elle aboutit à une contradiction tautologique:

> Si le nom désigne un objet et l'adjectif une qualité, que désigne le substantif *sagesse* sinon une qualité comme *sage*? Et si le verbe renvoie aux actions, où ranger le substantif *danse* (*ibid*. p. 86)?

Nous répondrons à cette objection plus bas aux § *32* et *33*. En attendant, nous remarquerons que l'approche de Kleiber n'est pas par ailleurs exempte de déterminations ontologiques:

- les unités retenues comme susceptibles de réaliser une dénomination sont des substantifs qui renvoient de manière classifiante à des catégories génériques *de re* constituées d'entités concrètes
- l'argument iv produit en faveur d'une approche fonctionnelle:
 l'inscription qui identifie la chose sur laquelle elle est placée (cf. les inscriptions sur les étiquettes) est la forme nominale

se justifie du fait que le référent visé est nécessairement une chose ou un x réifié.[36] Par ailleurs, c'est parce que le référent est un objet ou bien est conceptualisé comme objet qu'il est pointé par une forme nominale.

Le lestage ontologique de la dénomination trouve également son ancrage dans la métalangue de description, notamment au travers de l'emploi du mot *chose*, qui réfère régulièrement dans l'article de Kleiber à un référent concret

[34] En tout état de cause, seules seraient concernées les unités lexicales à savoir les noms (*nouns*) les verbes et les adjectifs dits qualificatifs.

[35] Objet est à entendre au sens très large d'existant, opposé aux occurrents (procès) et aux modalités d'existence (adjectifs).

[36] Notamment dans le cas de titres de tableaux ou de représentations picturales (p.ex. *L'enlèvement des Sabines*) l'intitulation envisage la scène représentée comme objet distancé, d'où la sélection de la forme nominale.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

(objet, animal, être humain), c'est-à-dire à une substance au sens le plus matériel du terme.

La position fonctionnaliste de Kleiber nous semble présenter deux inconvénients:

- adossée à une référenciation substantive, elle restreint le champ de la dénomination aux seules unités nominales
- refusant par ailleurs une perspective ontologique, elle induit que toutes les référenciations dénominatives sont identiques (du fait même qu'elles sont dénominatives).

Nous postulons au contraire, que la dénomination n'affecte pas la seule classe grammaticale des noms et qu'elle est une procédure stratifiée.[37]

3.1 *La dénomination d'objets*

Ce type recouvre ce que l'exemplification de Kleiber considère comme dénomination. La relation référentielle s'établit entre un item lexical et un objet[38] (concret / abstrait; animé / non-animé). Ces objets sont identifiés à partir de catégories génériques. Les catégories génériques ne sont pas ''des classes contingentes, spécifiques, mais des classes [. . .] ouvertes en ce qu'elles rassemblent non seulement des occurrences actuelles, mais également des occurrences ayant existé, qui vont exister et qui auraient pu exister''. Les catégories génériques s'opposent aux classes contingentes, fermées, constituées ad hoc, donc empiriques.[39] Elles se scindent deux, selon qu'elles sont préconstruites[40] et codées ou non.

Une catégorie générique préconstruite et codée regroupera des occurrences sur la base de propriétés descriptives (inhérentes ou extrinsèques, mais toujours culturellement déterminées) du type de celles admises par l'analyse en Conditions Nécessaires et Suffisantes:[41] p.ex. pour un chien, être un animal, mammifère, carnivore, canidé, etc. Ces propriétés descriptives fournissent des attributs critériaux susceptibles d'ériger la catégorie en type (relation ''kind''). Nous appellerons W ces propriétés descriptives. Les catégories préconstruites

[37] Nous postulons également dans Petit (1998a) qu'elle s'organise selon un phénomène de gradience.

[38] Conformément aux prérequis que nous avons définis supra, cet objet est culturellement construit par la langue. Il ne s'agit donc pas d'une ontologie pure.

[39] Voir Kleiber et Tamba (1990). La présente étude ne tiendra pas compte des ensembles empiriques.

[40] Il convient de ne pas confondre la préconstruction éventuelle d'une catégorie référentielle avec le préconstruit culturel véhiculé par tout lexème. Pour cette raison nous distinguons la signification et la référence. Le préconstruit culturel est constitué de valeurs préencodées ('être W', 'être Z') applicables à des catégories référentielles préconstruites (*i.e.* dont l'extension est régulée par un principe W) ou non préconstruites (*i.e.* dont l'extension est régulée par un principe Z).

[41] Ou même par l'analyse prototypique: pour un oiseau, avoir des plumes, voler, avoir un bec, pondre des oeufs . . .

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

et codées fournissent la base des taxinomies scientifiques et des classifications terminologiques. Ceci implique que:

- les N qui les intègrent sont tous susceptibles d'une définition terminologique[42] (*i.e.* dans un domaine de l'activité spécialisée)
- elles sont regroupables par domaines.

Les catégories non préconstruites et non codées regroupent des occurrences sur la base de propriétés évaluatives, c'est-à-dire en faisant intervenir un jugement. Sont concernées des unités comme *désordre*, *imbécillité*, *génie*, etc.[43] Lorsque ces catégories sont couvertes par des noms, ceux-ci sont non-classifiants (Milner, 1978). Nous appellerons Z la ou les propriétés évaluatives qui fondent la catégorisation. Elles ne sont pas susceptibles de fournir des attributs critériaux, ni d'ériger la catégorie en ''kind''. De fait elles n'intègrent pas les taxinomies scientifiques, ne sont pas regroupables par domaines et les items qui les couvrent ne sont pas susceptibles de recevoir une définition terminologique.

L'ensemble des N pris à titre d'exemplification par Kleiber sont regroupables dans des catégories génériques préconstruites et codées. Traditionnellement, celles-ci sont considérées comme les seules à pouvoir disposer d'une dénomination *name* (Tamba et Kleiber, 1990). Une identification est effectuée entre la fonction classifiante d'un *noun* et sa capacité dénominative. Toutefois, si l'on prend pour condition préalable l'existence non pas d'une catégorie codée mais d'une relation référentielle stable et récurrente, donc codée, on peut légitimement admettre que les N qui réfèrent à des catégories non préconstruites sont également des *names*. La seule différence entre *marchandise* et *camelote* (au sens de 'toute marchandise') vient de ce que dans un cas la catégorisation s'opère par l'intermédiaire d'une propriété W, et dans l'autre d'une propriété Z. Pour *marchandise*, la catégorisation est typifiante car elle concerne des occurrences stabilisées. Pour *camelote*, elle est évaluative et porte sur des occurrences temporaires. La propriété W permet

[42] La définition terminologique est en principe soumise à des critères stricts. Elle doit exprimer un différentiel au sein d'une architecture notionnelle. Si ce principe est peu ou prou respecté, les moyens d'y parvenir sont variés et ne doivent pas laisser penser qu'il existe un canon rédactionnel spécifique (malgré les recommandations des normes ISO). Nous renvoyons entre autres à De Bessé (1990), Lerat et Sourioux (1990), Depecker (1997), Boisson et Thoiron (1997), Cabré (1998), et pour une conception plus hardie de la dénomination terminologique parce que pensée davantage sur des critères lexicologiques, à Thoiron (1998).

[43] Sont imliquées également les unités lexicales qui fondent leur catégorie référentielle sur un mixte (W et Z) telles *clapier*, défini pour une des valeurs de sa polysémie dans le Petit Robert par: 'petit (Z) logement (W) malpropre (Z)' ou *crinière* 'chevelure (W) abondante (Z)'. Les propriétés Z jouent ici un rôle fondamental dans la constitution de la catégorie. À l'inverse *lièvre*: 'Mammifère rongeur, voisin du lapin, (W) très rapide à la course (Z) grâce à ses pattes postérieures plus longues que ses pattes antérieures (W)', pour lequel les propriétés Z n'ont pas valeur discriminante, construit fondamentalement sa catégorie sur un mode W. D'autres de cas de mixtes (cf. *faisan*, tel qu'il est défini dans le Petit Larousse) ne seront pas abordés dans les limites de cet article.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

une catégorisation première, la propriété Z effectue une recatégorisation (généralement dans un univers de croyance ou de discours) de x déjà catégorisés ailleurs sous W. Ces spécificités sémioréférentielles sont inscrites dans le programme sémantique des deux items et sont donc lexicalisées, codées.[44]

Nous considérerons donc que *marchandise* et *camelote* sont deux dénominations d'objets, la première est une dénomination classifiante, la seconde une dénomination occurrentielle. La dénomination occurrentielle n'appartient pas à l'objet, elle se greffe occurrentiellement sur lui par dessus la dénomination classifiante qu'elle occulte temporairement.

Les unités du lexique peuvent présenter un comportement hybride. Nous prendrons quelques exemples:

- a Des N dits "abstraits" peuvent avoir une interprétation catégorématique.[45] En principe les noms désadjectivaux suffixés reçoivent par définition une interprétation syncatégorématique:
 - 34 L'avarice / la gentillesse de Paul.
 - 35 La blancheur de ma chemise.
 - 36 La beauté chez une femme, c'est secondaire.

 Dans chacun de ces exemples le N[46] se paraphrase par: "fait, propriété pour x d'être W" ou "fait, propriété pour x d'être Z". Dans ce cas il ne dénomme pas un objet (codé ou non codé), mais une propriété (V. § *33*) supportée par celui-ci.

 Ils peuvent toutefois négocier par ailleurs leur référence de manière catégorématique:
 - 37 L'avarice est un défaut, la gentillesse une qualité.
 - 38 Sa peau présente des rougeurs (= des zones tendant vers le rouge).
 - 39 La rougeur de son visage (= la coloration rouge elle-même).
 - 40 La beauté de Marie l'a séduit.
 - 41 Paul a épousé une beauté.

 Dans ces exemples les N renvoient à une abstraction (une notion philosophique, une qualité morale en 37), à une réalisation concrète (une portion sur une totalité en 38, un type de coloration en 39, une qualité physique en 40, une personne en 41), c'est-à-dire à des objets. À ce titre ils ne sont pas susceptibles de recevoir une définition morpho-sémantique du type "fait d'être x", mais une définition logique, de type hyperonymique:

[44] Il conviendrait de ne pas confondre le codage lexical de la relation référentielle avec le codage et la préconstruction de la catégorie référentielle. De fait le lexicologue ne réagirait pas en terminologue.

[45] L'extension de cette propriété excède le cadre des suffixés et concerne le lexique non-construit, notamment des N comportementaux (*peur*).

[46] *Blancheur* est le seul N de couleur à dénoter la propriété d'être blanc. Voir Kerleroux (1996: 150).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

- "défaut / qualité morale qui consiste à . . ."[47]
- "zone, tache présentant une coloration du fait de W"
- "coloration dont les propriétés sont W"
- "qualité physique dont les propriétés sont W / Z"
- personne présentant une qualité physique dont les propriétés sont W / Z.

De fait *avarice*, *gentillesse*, *rougeur* et *beauté* sont ici des dénominations d'objets.

Recourant aux tests proposés par Kleiber on obtiendra une dénomination classifiante (*rougeur*) ou occurrentielle (*avarice*, *peur*):

- *avarice / gentillesse* est le nom d'un défaut / d'une vertu qui Z
- un défaut / une vertu qui Z s'appelle de la gentillesse / avarice
- un défaut / une vertu qui Z s'appelle *gentillesse / avarice*
- *rougeur* est le nom d'une zone sur la peau qui présente une coloration rouge du fait de W
- une zone sur la peau qui présente une coloration rouge du fait de W s'appelle une rougeur
- *rougeur* est le nom d'une coloration rouge de la peau du fait de W
- une coloration rouge de la peau du fait de W s'appelle une rougeur.

- b Selon qu'il est en emploi attributif ou référentiel, un N change de statut dénominatif. Le cas sera illustré par *expert*, *spécialiste*[48] et *directeur*.

 L'interprétation d'*expert* et *spécialiste* diverge entre:

 - 42 Avant de me faire opérer, j'ai consulté un spécialiste.
 - 43 Tout spécialiste des timbres-poste qui se respecte doit connaître le 1F Vermillon.
 - 44 Les experts de Bruxelles se sont prononcés / l'expert auprès des tribunaux a remis ses conclusions.
 - 45 Pour ce qui est des bourdes, Paul est un expert.

 Dans 43 et 45 *expert* et *spécialiste* ne renvoient pas à des catégories préconstruites et codées. Ils négocient leur relation référentielle sur la base d'une propriété Z. Ils ont une valeur attributive et couvrent une catégorie *de dicto*, construite dans un univers de croyance. Les x auxquels ils réfèrent sont déjà catégorisés sous d'autres items (*collectionneur*, *négociant* . . .). Donc, ici, les deux N désignent un x identifié sur la base d'une de ses propriétés jugée saillante par le locuteur.[49]

 Dans 42 et 44 *expert* et *spécialiste* réfèrent à des catégories préconstruites

[47] Les N étant appréciatifs, les propriétés Z sont pressenties (pour s'en convaincre, on peut se reporter aux définitions proposées par le Petit Robert). Dans ce cas, la dénomination occurrentielle ne viendra pas, contrairement à ce que l'on constate avec *camelote*, se surimposer à une dénomination classifiante préalable. Il conviendrait alors de reconnaître que certains référents typables ne disposent pas de dénomination classifiante. En d'autres termes, comment dénommer de manière classifiante le type de comportement que pointent *avarice*, *peur*, *gentillesse* ? Sur les référents non indexés ailleurs que dans l'appréciation, voir Petit (1998 b et c).

[48] Voir également Petit (1998d).

[49] Ce qui correspond aux caractéristiques de Cadiot et Nemo (1997c).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

et codées. Ils ont une valeur référentielle (et non pas attributive) et dénomment des statuts socioprofessionnels inscrits dans des typologies, des organigrammes, sur la base d'une propriété W.[50] Les catégories ainsi couvertes ont la propriété *de re* et peuvent être définies par des attributs critériaux exprimables en Conditions Nécessaires et Suffisantes. Elles sont génériques, préconstruites et codées.

Même remarque pour *directeur*, dont l'interprétation peut toujours être produite par décomposition morphologique dans la mesure où il est vrai qu'un directeur est une personne qui dirige. Pourtant on distinguera 46 et 47:

- 46 Le directeur de recherche a piqué une colère.
- 47 Le directeur du projet a convoqué ses collaborateurs.

46 présente les mêmes propriétés que 42 et 44. Ainsi l'on admettra:

- 48 Il (est la personne qui) dirige la recherche mais il n'est pas directeur (de recherche),

ce qui implique que la dénomination en N2 ne peut s'entendre sur une base strictement compositionnelle et que c'est précisément ce figement qui fait du N une entité référentielle *de re*. En revanche, 49 et 50:

- 49 Il (est la personne qui) dirige le projet, mais n'est pas directeur / il est directeur du projet mais pas directeur.
- 50 *Il (est la personne qui) dirige le projet mais n'en est pas le directeur,

impliquent que *directeur* (''personne qui dirige'') dans 47 a une fonction attributive et ne gouverne pas une catégorie générique préconstruite et codée.

- c Selon qu'il dispose d'un emploi processuel ou non, un déverbal change de statut dénominatif. Dans les énoncés:
 - 51 La construction du bâtiment a pris dix mois.
 - 52 Les murs sont en briques, c'est de la construction solide.
 - 53 Sa gestion du dossier est déplorable.
 - 54 Le partiel de gestion est annulé,

 construction et *gestion* sont entendus dans un sens processuel (51 et 53) ou non processuel (52 et 54). Lorsqu'ils disposent d'une interprétation processuelle, les N ne renvoient pas à une catégorie d'objets. Ils sont glosables par: ''le fait de V (construire, gérer)'', ''l'action de V (construire, gérer)'' et paraphrasables par un verbe conjugué:
 - 55 On a construit le bâtiment en dix mois.
 - 56 Il gère le dossier de manière déplorable.

 Dans ce cas, s'ils renvoient bien à des catégories, celles-ci ne caractérisent pas des objets, mais des procès (V. *infra* § *32*). En aucun cas ils ne pourront être considérés comme dénominations d'objets. En revanche dans 52 et 54, ils réfèrent à un bâtiment et à une discipline enseignée. La catégorisa-

[50] Il ne suffit pas d'être extrêmement brillant pour être expert ou spécialiste au sens de 36 et 38.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

tion s'opère suivant une propriété W (les deux N ne visent pas leur référence virtuelle *modulo* un jugement). Ils constituent donc des dénominations d'objets codées et préconstruites.

Les hybrides entrevus dans cette section ont tous une propriété commune: ils effectuent leur parcours référentiel *via* l'expression d'une instruction sémantique spécifique. Dans leurs emplois de dénominations d'objets (qu'elles soient codées et préconstruites ou non), la catégorisation ne s'appuie pas immédiatement sur la convocation d'un faisceau d'instructions (comme pour *chien*, *chat* ou *maison*, selon une analyse componentielle), mais immédiatement sur la sélection *et* la dénomination d'une instruction unique et saillante (p.ex. le fait d'être construit, d'être spécialisé). Ces hybrides dénomment deux fois: une fois en identifiant une propriété (p.ex. être spécialisé dans) ou un procès (p.ex. construire), une seconde fois en étiquetant et en circonscrivant une catégorie référentielle adossée à l'expression de cette propriété (le spécialiste, la construction). Ce double parcours dénominatif construit une hybridation qui se superpose à la précédente. Elle implique surtout une stratification des procédures dénominatives, un héritage et la mise en mémoire pour un item de son histoire dénominative. La dénomination, comme on le voit, n'est pas une propriété monolithique et uniforme.

3.2 *La dénomination de procès*

La dénomination de procès n'est pas reconnue par la conception traditionnelle de la dénomination. En effet seules sont concernées les catégories d'objets. Toutefois le type de relation observable pour les noms-*nouns* se retrouve à l'identique lorsque la catégorie visée n'est pas constituée d'objets, mais de procès. Ainsi p.ex. le verbe *mentir* entretient une relation référentielle stable récurrente avec une catégorie de x que l'on *objectivise* traditionnellement sous l'appellation de *procès* ou d'*action*. Cette relation est codée et doit donc être apprise, mémorisée par le locuteur. Elle peut résulter d'une habitude associative ou d'un acte de baptême. Enfin, comme le nom-*noun*, le verbe résume un prédicat: ''affirmer ce qu'on sait être faux, nier ou taire ce qu'on devrait dire'' pour *mentir*.

De fait *mentir* satisfait aux critères de reconnaissance proposés par Kleiber:

- affirmer ce qu'on sait être faux, nier ou taire ce qu'on devrait dire s'appelle *mentir*
- *mentir* est l'étiquette d'un procès qui consiste à affirmer ce qu'on sait être faux, nier ou taire ce qu'on devrait dire.

On peut objecter, en reprenant l'argumentation de Kleiber, que désigner le référent dans le second énoncé par *procès* fausse l'analyse. Indexé par un nom syntaxique, le référent ne serait alors pas un procès mais un objet. Par voie de conséquence l'énoncé serait mal formé et devrait avoir pour réalisation:

- *mensonge* est l'étiquette d'un procès qui consiste à affirmer ce qu'on sait être faux, nier ou taire ce qu'on devrait dire.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Cet argument interdirait à un verbe ou à un adjectif de se trouver en position thématique (i.e. désignant ce dont on parle):

> pour que l'on puisse parler de quelque chose, il faut que l'expression qui y réfère soit un SN et, s'il s'agit d'un item lexical, il doit se couler dans la forme substantivale. C'est ainsi que *sage* doit prendre la forme nominale *sagesse* s'il est destiné à occuper fonctionnellement une place référentielle (*ibid*. p. 86).

Comme le démontre l'exemple précédent (mentir *est l'étiquette d'un procès*...) une autre unité que le substantif peut apparaître en position thématique sans avoir la forme substantivale, ni être un nom syntaxique.[51] Par ailleurs il n'est pas exact de postuler que seule la forme nominale est apte à référer. L'admettre procède d'une ontologie qui privilégie l'existant, mais aussi considère qu'il n'est possible de référer fonctionnellement qu'à de l'existant. Enfin ceci revient à postuler qu'en usage (donc en *fonction*) seul le nom soit référant.

La présupposition d'existence d'un référent pour un V ou un Adj peut, à la différence de ce qu'affirme Kleiber dans son argument i (*ibid*. 86), *ne pas* être exprimée *que* par un SN nominalisant un verbe ou un adjectif:

- *sage* suppose | une connaissance juste des choses, du jugement
 | que l'on est avisé, sensé dans sa conduite
- *mentir* suppose | que l'on affirme quelque chose
 | que ce quelque chose est faux
 | qu'on le sache

ce qui revient, pour les verbes, à énoncer un scénario définitoire.

Le fait que la catégorie soit couverte dans la pratique citationnelle par un N (*sagesse*, *mensonge*), n'interdit pas sa couverture par un V ou un Adj pour peu que l'on pense la dénomination non pas comme une structure monolithique, mais encore une fois comme un phénomène stratifié: une même catégorie référentielle pouvant être dénommée par un formant nominal ou verbal (ou adjectival) selon la conceptualisation que le discours exige, thématisante ou rhématisante. Ainsi *sagesse* et *mensonge* sont les formes appropriées à une instanciation thématisante de la catégorie, *sage* et *mentir* celles prédisposées à une instanciation rhématisante. Par principe la définition sémantique des items s'en trouve affectée (celle de *mentir* n'est pas celle de *mensonge*). Toutefois, il n'est pas contradictoire qu'une même description sémantique (p.ex. celle de *sage*), convienne aussi bien à un N qu'à une unité d'une autre catégorie syntaxique.

La dénomination de procès présente une structuration prototypique: le verbe en est le meilleur représentant. De par sa flexion, il présente le procès dans son actualisation. Sa structure linguistique est l'analogue structurel de celle de son référent. La dénomination de procès peut être une dénomination d'achèvement (*trouver*), d'accomplissement (*réparer*), d'activité (*mentir*) et

[51] Je remercie I.Tamba pour cette remarque qui, comme on l'aura compris, conteste à l'autonyme la valeur de nom syntaxique. Voir également Bosredon et Tamba (à paraître).

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

d'états (*demeurer*).[52] C'est-à-dire couvrir l'ensemble du spectre verbal. Elle peut également trouver une expression nominale. Par exemple *marche* dans:

- 57 Un peu de marche me fera du bien,

paraphrasable par:

- 58 Marcher un peu me fera du bien.

Marche est une nominalisation. Mais comment entendre *nominalisation*? Par rapport à quelle acception (*noun*, *name*) de *nom*? Dire que *marche* est une nominalisation signifie qu'il est une forme nominale-*noun*. Il est l'expression par une entité syntaxique nom de ce qui préalablement était assumé par une entité syntaxique verbe. En d'autre termes, il n'est nullement impliqué[53] que le passage du verbe au nom entraîne une mutation catégorielle du procès à l'objet. *Marche* est une dénomination de procès à formant syntaxique nominal, tandis que *marcher* est une dénomination de procès à formant syntaxique verbal.

La dénomination de procès à formant syntaxique nominal opère une abstraction de ce qui, dans son homologue à formant verbal, était actualisé par la flexion temps-personne. Elle convertit non pas le procès en objet, mais affecte seulement la représentation[54] qu'on en donne. Elle confère *aspectuellement* au procès les qualités de détachement imparties en principe aux objets. Indépendamment des contextes phrastiques elle le fait basculer de l'actualisé dans le préconstruit en lui assignant une présupposition d'existence.

Nous avons vu avec les dénominations d'objets qu'un même N peut, selon ses emplois, voir son régime dénominatif évoluer. Si l'on reprend les énoncés 51 à 54 précités:

- 51 La construction du bâtiment a pris dix mois.
- 52 Les murs sont en briques, c'est de la construction solide.
- 53 Sa gestion du dossier est déplorable.
- 54 Le partiel de gestion est annulé,

construction et *gestion* ont un emploi processuel dans 51 et 53, mais pas dans 52 et 54. Dans ces deux derniers ils fonctionnent comme dénominations d'objets. Dans les précédents ils sont dénominations de procès.

Nous pouvons alors répondre à la question de Kleiber (*Et si le verbe renvoie aux actions où ranger le substantif* danse *?*). Dans:

- 59 Elle a fait de la danse tout l'après-midi.
- 60 La danse est inscrite au programme des examens d'entrée,

le N possède respectivement le statut de dénomination de procès à formant syntaxique nominal (en 59 il est paraphrasable par le verbe) et de dénomination d'objet (en 60 il réfère à une matière, une discipline répertoriée dans un organigramme). Un énoncé comme:

[52] Pour ces notions appliquées aux verbes, voir entre autres Van Voorst (1993).

[53] Sauf bien entendu si l'on indexe de manière rigide la nature de la catégorie référentielle sur la fonction syntaxique de l'unité.

[54] La représentation est à entendre au sens de mode de donation du référent, en l'occurrence ici d'un procès objectalement conceptualisé.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

- 61 Elle aime la danse,

est intrinsèquement ambigu et *danse* peut être entendu dans un sens processuel ou non.

Le même phénomène se repère dans les variantes graphiques de déverbaux construits sur *appuyer*: *appui-bras / appuie-bras*, *appui-main / appuie-main*, *appui-tête / appuie-tête*. La variation entre l'inscription du *e* et son absence n'est pas une simple notation orthographique. Elle renseigne sur l'histoire dérivationnelle du mot: nominalisation d'*appuyer* pour *appuie* vs emploi du N *appui* (lui même dérivé d'*appuyer)*. Dans le premier cas, *appuie* est un V, donc une dénomination de procès et focalise sur l'action elle-même. Dans le second, *appui* est un N, une dénomination d'objet et pointe la nature objectale du référent (être un x qui W, où x ne réfère pas à un procès). La structure *appui*(*e*, ø)-N est une dénomination d'objet construite sur une dénomination de procès ou sur une autre dénomination d'objet.

La nominalisation du verbe concerne également l'emploi substantival de l'infinitif. Soit:

- 62 Je ne veux pas boire de ce vin.
- 63 Il apprécie le boire et le manger.
- 64 Le forfait comprend le boire et le manger.

Dans 62, *boire* fonctionne en tant que dénomination de procès (l'infinitif n'est pas en emploi substantival, il réfère à l'action). Dans 63 il est paraphrasable par ''le fait de boire et de manger'' ou encore ''il apprécie de (bien) boire et de (bien) manger''. Ici l'infinitif est en emploi substantival et possède une interprétation processuelle. En revanche dans 64, *boire* et *manger* réfèrent à l'objet du procès (ce qui est bu et mangé). Ils ont donc un statut de dénomination d'objet. Celle-ci est construite sur une dénomination de procès à formant nominal sous-jacente (*le boire*, *le manger* en 63) elle-même bâtie sur une dénomination de procès à formant verbal (*boire*, *manger* en 62).

La dénomination de procès présente une homologie avec celle des objets, notamment pour ce qui est de la structuration des catégories référentielles. Certaines catégories de procès sont génériques préconstruites et codées, d'autres non. Des verbes comme *marcher*, *mentir*, *boire*, *dire* recouvrent tous une catégorie codée et préconstruite, définie sur la base d'une propriété W. En revanche, *exagérer* est associé à une catégorie non préconstruite car reposant sur une appréciation, une propriété Z. Toutefois, comme pour les noms, certains verbes voient leur couverture catégorielle évoluer en fonction de leur régime syntaxique. Si l'on oppose:

- 65 Le secteur a disjoncté deux fois aujourd'hui.
- 66 Paul a disjoncté deux fois aujourd'hui,

l'interprétation de la première occurrence *disjoncter* (sujet: N [-hum]) s'appuiera sur une propriété W, celle de la seconde (sujet: N [+hum]) sur une appréciation, donc une propriété Z, qui procède à une qualification trivialisante du comportement. Pareillement pour *charrier*:

- 67 La rivière charrie du bois.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

- 68 Paul a charrié Jean.
- 69 Tu commences à charrier !

Dans 67 l'emploi (SN2 [-hum]) se fonde sur une propriété W, pas dans le cas de 68 et 69 (sujet: N[+ hum], SN2 [+ hum] ou emploi absolu, absence de locatif). Pour ce dernier, la propriété Z véhiculée par le registre familier vient doubler et amplifier celle induite dans *exagérer*.

3.3 *La dénomination de propriété*

Une unité lexicale peut renvoyer à une propriété de manière stable, récurrente et en faisant intervenir les modalités de codage et de mémorisation propres au nom (*name*). Dans ce cas nous parlerons de dénomination de propriété. Ainsi, *rouge* dans:

- 70 La robe rouge de Marie,

renvoie à un attribut de manière codée, établit sa relation référentielle sur la base d'une habitude associative et voit celle-ci inscrite dans le lexique.

La dénomination de propriété satisfait moins bien que celle de procès aux tests de reconnaissance proposés par Kleiber. Si l'on peut admettre:

- *Rouge* est l'étiquette d'une propriété qui consiste à W,

en revanche l'énoncé contenant le verbe *s'appeler* reste bloqué. Le fait est imputable non pas à une inadéquation de l'unité testée à assumer une fonction dénominative (être l'unité codée associée à un type de propriété défini), mais au libellé même du test: sa formulation en langue naturelle. C'est une règle syntaxique que le verbe *s'appeler* ne peut recevoir d'autre séquence qu'une forme substantivale en position sujet. Le blocage s'effectue pour une raison de langue (et en particulier syntaxique) et non pas pour une cause logique ou sémiotique.[55]

L'adjectif reste l'unité prédisposée à l'expression de propriétés. Comme pour les objets et les procès, la catégorie peut être générique codée et préconstruite. L'adjectif sera alors descriptif:

- 71 Une robe bleue, rouge.
- 72 Un vol direct pour Tokyo.
- 73 Une relation parentale.
- 74 Le courant triphasé.

L'adjectif ici exprime une propriété W, donc objective. Il peut également référer à une propriété évaluative Z:

- 75 Une démarche assurée.
- 76 Ces fruits sont trop chers.
- 77 Un mauvais vin.

[55] On pourrait proposer une formulation adaptée de ce test, bien que par ailleurs peu satisfaisante, en langue naturelle:

- être (W / Z), ça s'appelle être Adj
- être mince, délié comme un fil, ça s'appelle être filiforme.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Dans ce cas, la catégorie de la propriété est référentiellement non codée et non préconstruite.

D'autres adjectifs se comportent de manière hybride, selon leur contexte lexico-syntaxique:

- 78 Une photo floue.
- 79 Un discours flou.
- 80 Une table boiteuse.
- 81 Un projet boiteux.
- 82 Un tissu marron.
- 83 Un avocat marron,

et construisent une catégorie générique codée (78, 80, 82) ou non (79, 81, 83).

Certains adjectifs déverbaux présentent un cas excentré dans la mesure où ils seraient susceptibles, au premier abord, de fournir non pas des dénominations de propriétés mais de procès du fait qu'ils peuvent voir leur signification glosée par le verbe dont ils sont issus:

- 84 Un livre intéressant / un livre qui intéresse.
- 85 Un commerce florissant / un commerce qui fleurit.
- 86 Un intérêt grandissant pour la peinture / un intérêt qui grandit.
- 87 Une situation jouissive / une situation qui réjouit.

Toutefois, et c'est un premier point, la glose par un verbe n'est pas adéquate sémantiquement (surtout pour 84, 85 et 87) à celle de l'expression adjectivale. Le fait est que ces Adj admettent préférentiellement une interprétation non processuelle.

Il s'ensuit que leur interprétation peut être exprimée *via* la synonymie lexicale, donc ne pas être compositionnelle et demeurer à l'intérieur du domaine adjectival:

- 88 Un livre intéressant / un bon livre.
- 89 Un commerce florissant / prospère.
- 90 Un intérêt croissant / de plus en plus fort, dense.
- 91 Une situation jouissive / extrêmement plaisante / tout à fait cocasse.

Enfin, la glose de ces adjectifs par un équivalent verbal ne peut pas être réalisée par simple substitution d'items (comme dans le cas des dénominations de procès), mais à l'intérieur d'une relative descriptive (84 à 87) laquelle conceptualise en propriété le procès exprimé par le verbe. Les adjectifs déverbaux sont donc des dénominations de propriétés fondées sur des dénominations de procès.

Autre particularité: le cas de désadjectivaux suffixés (*avarice*, *rougeur*) et de N obtenus par conversion (*le rouge*, *le beau*). Ici encore nous ne prendrons que quelques exemples. Nous avons observé un aspect du comportement de désadjectivaux suffixés au § *31* et remarqué qu'ils peuvent prendre, pour une partie d'entre eux, une double valeur dénominative: dénomination de propriété et dénomination d'objet.

Un problème se pose avec les convertis du fait qu'ils ont parfois un homologue suffixé. Ainsi les adjectifs *rouge* et *beau* ont une double histoire dérivationnelle, la base produisant deux N:

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

- Adj: une robe rouge / un beau livre
- N converti: le rouge lui va bien / la quête du beau
- N suffixé: une rougeur / la beauté.

Nous renvoyons au § *31* pour le traitement de *rougeur* et *beauté*. Si ces N peuvent donner naissance à une dénomination d'objet (fondée sur la dénomination de propriété que constitue leur base adjectivale), les désadjectivaux obtenus par conversion renvoient à des objets. Ainsi dans:

- 92 Porter du rouge / du beau.
- 93 Il y a du rouge sur le mur.
- 94 La quête du beau,

rouge réfère en 92 et 93 à une couleur (directement) et aux supports qui la manifestent (indirectement: des vêtements, des accessoires de mode pour 92, un colorant, de la peinture, du sang, de la tomate pour 93). La même observation peut être faite pour *beau* en 88 et 90. La différence tient à ce que ce dernier peut ne pas renvoyer à un support (94), mais à une notion, un objet de pensée. La dénomination représentée par les convertis procède par extraction de la propriété. Excepté pour des valeurs spécifiques,[56] celle-ci est abstraite de tout lien avec le y qui la supporte. Ainsi, par la conversion, on passe d'un mode d'expression adjectival où la propriété est perçue comme telle (être le x d'un y), à une configuration nominale où celle-ci n'est plus conçue comme propriété, mais catégorématisée, c'est-à-dire recatégorisée en objet autonome (un x qui est). Même si en 92 et 93 des objets concrets sont visés, ils ne sont qu'au travers de l'objet abstrait qu'est le x recatégorisé. Dans ces deux énoncés c'est le x qui est dénommé (par métonymie), le support pour sa part n'étant envisagé que comme ''n'importe quel y (susceptible de posséder la propriété x)''.

Dans le cas qui nous intéresse la différence entre suffixés et convertis d'un même binôme se marque en ce que les premiers (*rougeur*, *beauté*) ne présentent pas l'existence de la propriété indépendamment de son lien à un support (le suffixe joue ici un rôle déterminant). De fait, dans la conceptualisation que le lexique en donne celle-ci n'est jamais totalement autonomisée, même dans le cas d'une lexicalisation spécifique du support (p.ex. *une beauté*: ''*une femme* belle''). D'où la transitivité toujours impliquée du N: *la beauté*, ''la qualité x (*d'un y*)''; *une rougeur*, ''une zone (*de y*) qui présente une coloration W''. Si les désadjectivaux par conversion présentent une incapacité à focaliser sur la possession de la propriété, les suffixés quant à eux sont inaptes à abstraire la propriété de l'évocation (effective ou implicitée) d'un support.

En 92, 93, et 94 le désadjectival fournira une dénomination occurrentielle relativement aux supports (y), mais une dénomination classifiante au regard de l'objet x construit sur l'expression de la propriété.

[56] *un verre, une bouteille de rouge*: 'de vin rouge'; *un pot de rouge*: 'de peinture rouge'.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

4 EN GUISE DE CONCLUSION

Conclure ne peut être que prématuré et partiel. Néanmoins nous aimerions rassembler quelques constatations sous deux axes.

4.1 *La dénomination et le lexique*

La fonction *name* telle que nous l'envisageons est assumée par un lexème. Toute unité lexicale fournit une étiquette. Les critères sémiotiques proposés par Kleiber décrivent en réalité dans leurs axes les plus fondamentaux (codage, mémorisation, acte de baptême, habitude associative, condensation d'un prédicat) le fait lexical. Et la dénomination n'est rien d'autre, chez le même auteur, que l'accession d'une unité au rang de lexème.

Mais le fait lexical – en tant que mode de fonctionnement – excède très largement le seul cadre du nom-*noun*. Le problème posé par la théorie classique tient à ce que des unités référant de manière analogue à des catégories homologues (celles fondées sur W vs sur Z, celles qui sont codées et les autres) se voient associer des statuts hétérogènes du seul fait de la structuration (W ou Z) desdites catégories. Une conception reposant sur le fonctionnement sémantico-référentiel des unités, c'est-à-dire sur une propriété du lexique (et non pas seulement sur le monde), aboutit à la conclusion qu'il n'y a pas de lexème non dénominatif, sauf à remettre en cause la légitimité même du fait lexical.

4.2 *La dénomination et la question du* name

La dénomination n'est pas une propriété monolithique, répartie de manière homogène sur une fraction du lexique. Elle est déclinable et stratifiée. Déclinable du fait qu'elle s'adapte à la nature de la catégorie référentielle visée (catégorie générique codée, non-codée, objet, procès, propriété). Stratifiée car elle est cumulative (une dénomination d'objet peut être construite sur une dénomination de propriété, etc). Pour cette raison, un même item lexical peut se voir associer plusieurs fonctions dénominatives divergentes. Parler pour *beau* (N) de *nom de propriété*, pour *marche* de *nom d'action* n'est pas approprié dans la mesure où le terme *nom* ne renvoie pas à un statut sémiotique mais à une catégorisation syntaxique (*noun*), ensuite parce qu'une telle appellation est incapable de distinguer les divers rôles dénominatifs qu'un même item peut assumer, donc de rendre compte de la structuration prototypique du système dénominatif.

La dénomination est une propriété doublement transcatégorielle. D'abord parce qu'elle traverse les diverses catégories référentielles subsumables par le langage. Ensuite parce qu'elle n'est pas sensible à la catégorisation syntaxique. Cette spécificité elle la doit à la caractéristique du *name* d'être un statut sémio-contextuel avant de figurer un type d'unité. De fait, contrairement à une

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

conception classique de la dénomination, c'est le type de relation référentielle qui fournit au *name* son identité. Cette particularité révèle le comportement hybride de certains lexèmes.

Sur le plan référentiel, la conception découplée de la dénomination aboutit à ce que toute catégorie générique possède un identifiant dénominatif. Le point est important car si une catégorie doit son homogénéité et son statut sémiotique (être une catégorie générique, être ou non codée et préconstruite, référer à un objet, un procès, une propriété) à la (aux) propriété(s) W ou Z qui la fonde(nt), elle doit son existence et sa reconnaissance à l'étiquette qui lui est associée. Seule cette dernière permet de la "tirer du néant de l'innommé" (Barthes, 1967). Le *name* n'est pas une simple marque, c'est l'identifiant codé, une étiquette – au sens que nous avons donné à ce terme – qui permet à n'importe quelle catégorie (générique) d'exister en tant que catégorie.

Découpler la fonction dénominative de la fonction syntaxique implique qu'une même catégorie peut se voir diversement dénommée: par un N (dénomination d'objet), par un V ou un N (dénomination de propriété), par un Adj ou un N (dénomination de procès). Le coût d'une compréhension de la dénomination telle que celle que nous proposons n'est pas élevé. Il convient de modifier la compréhension de *dénomination* et de *name* et de ne plus entendre derrière ces unités l'écho du nom syntaxique. La chose est possible et en l'occurrence il ne s'agirait que d'une simple extension sémantique.

Author's address:
G.Petit
Département des Sciences du langage
Université Paris X
F-92001 Nanterre
E-mail: Gerard.Petit@u-paris10.fr

RÉFÉRENCES

Anscombre, J.-Cl. (1995). *La Théorie des topoï*. Paris: Kimé.
Barthes, R. (1967). *Système de la mode*. Paris: Editions du Seuil.
Boisson, C. et Thoiron, P. (1997). *Autour de la dénomination*. Lyon: Presses Universitaires de Lyon.
Bosredon, B. (1997). *Les Titres de tableaux. Une pragmatique de l'identification*. Paris: PUF.
Bosredon, B. et Tamba, I. (à paraître). Un exemple de transfert théorique, l'autonymie linguistique.
Cadiot, P. (1997). Aux sources de la polysémie lexicale. *Langue française*, 113: 3–11.
Cadiot, P. et Nemo, F. (1997a). Pour une sémiogenèse du nom, *Langue française*, 113: 24–34.
Cadiot, P. et Nemo, F. (1997b). Propriétés extrinsèques en sémantique lexicale. *Journal of French Language Studies*, 7: 127–146.
Cadiot, P. et Nemo, F. (1997c). Analytique des doubles caractérisations, *Sémiotiques*, 13: 123–143.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Cadiot, P. et Tracy, L. (1997). On n'a pas toujours sa tête sur les épaules. *Sémiotiques*, 13: 105–121.
Candel, D. (1979). La représentation par domaines des emplois scientifiques et techniques dans quelques dictionnaires de langue. *Langue française*, 43: 100–115.
Cabré, M.T. (1998). *La Terminologie*. Paris: Colin.
Candel, D. (1983). Réflexion sur l'utilisation de textes scientifiques dans un dictionnaire de langue. *Études de linguistique appliquée*, 51: 21–33.
Carnap, R. (1997). *Signification et nécessité*. Paris: Gallimard.
Conein, B. (1997). Descriptions multiples et catégorisation. *Langue française*, 113: 79–91.
Corbin, D. (1987). *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*. Tübingen: Niemeyer.
Corbin, D. (1992). Sens et définition : de la compositionnalité des mots construits. *Linguisticae Investigationes*, 16: 189–218.
Cottez, H. (1987). Sur quelques problèmes de dénomination. *Les Cahiers de lexicologie*, 50–1.
Cusin-Berche, F. (1998). *Le Management par les mots*. Paris: L'Harmattan.
De Bessé, B. (1990). La définition terminologique. In: Celex (ed.), *La Définition*. Paris: Larousse, pp. 252–261.
Depecker, L. (ed.) (1997). *La Mesure des mots. Cinq études d'implantation terminologique*. Rouen: Université de Rouen.
Desclés, J.P., Flageul, V., Kekenbosch, C., Meunier, J.M. et Richard J.F. (1998). Sémantique cognitive de l'action 1 : contexte théorique. *Langages*, 132: 28–47.
Escarrabajal, M.C. et Kekenbosch, C. (1998). L'activité de catégorisation de substantifs, de verbes et de dérivés verbaux. *Langages*, 132: 69–86.
Fabre, C., Habert, B. et Labbé, D. (1997). La polysémie dans la langue générale et les discours spécialisés. *Sémiotiques*, 13: 15–30.
Flaux, N., Glatigny, M. et Samain, D. (eds) (1996). *Les Noms abstraits. Histoire et théories*. Lille: Presses universitaires du Septentrion.
Frege, G. (1971). *Écrits logiques et philosophiques*. Paris: Seuil (*Über Sinn und Bedeutung*, *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik* 1892).
Galisson, R. (1987). De la lexicographie de dépannage à la lexicographie d'apprentissage. *Cahiers de lexicologie*, 51: 95–118.
Grize, J.-B. (1990). *Logique et langage*. Paris: Ophrys.
Guilbert, L. (1965). *La Formation du vocabulaire de l'aviation*. Paris: Larousse.
Kekenbosch, C., Meunier, J.M., Richard, J.F., Desclés, J.P. et Flageul, V. (1998). Sémantique cognitive de l'action 2 : étude expérimentale de la catégorisation des verbes d'action. *Langages*, 132: 48–68.
Kerleroux, F. (1996). *La Coupure invisible*. Lille: Presses universitaires du Septentrion.
Kerleroux, F. (1998). L'apocope et les déverbaux. *Cahiers de grammaire*, 22.
Kleiber, G. (1984). Dénomination et relations dénominatives. *Langages*, 76: 77–94.
Kleiber, G. (1990a). *La Sémantique du prototype*, Paris: PUF.
Kleiber, G. (1990b). Sur la définition sémantique d'un mot. Les sens uniques conduisent-ils à des impasses? In: Celex (ed.), *La Définition*. Paris: Larousse, pp. 125–148.
Kleiber, G. (1994). *Nominales, Essais de sémantique référentielle*. Paris: Colin.
Kleiber, G. (1996). Noms propres et noms communs : un problème de dénomination. *Méta*, 41. 4: 567–589.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Kleiber, G. (1997). Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? *Langages*, 127:9–32.
Kleiber, G. et Tamba, I. (1990). L'hyponymie revisitée. *Langages*, 98: 7–32.
Kripke, S. (1982). *La Logique des noms propres* (*Naming and necessity*). Paris: Minuit.
Lerat, P. et Souroux, J.-L. (1990). Les définitions de noms dans un arrêté ministériel français de terminologie. In: Celex (ed.), *La Définition*. Paris: Larousse, pp. 252–261.
Loffler-Laurian, A.-M. (1982). Étude de quelques textes de physique et chimie hautement spécialisés. *Revue de linguistique romane*, 46:181–182.
Loffler-Laurian, A.-M. (1983). Typologie des discours scientifiques. *Études de linguistique appliquée*, 51: 8–20.
Marquez, E. (1998). Classification des adjectifs : étude exploratoire sur l'organisation sémantique-pragmatique des adjectifs. *Langages*, 132: 87–107.
Martin, R. (1983). *Pour une logique du sens*. Paris: Presses Universitaires de France.
Martin, R. (1987). *Langage et croyance*, Bruxelles: Mardaga.
Martin, R. (1990). La définition naturelle. In: Celex (ed.), *La Définition*. Paris: Larousse, pp. 252–261.
Mejri, S. (1995). *La Néologie lexicale*. Tunis: Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.
Mejri, S. (1997). *Le Figement lexical*. Tunis: Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba.
Mejri, S. (1999, à paraître). Dénomination et figement.
Mill, S. (1988). *Système de logique*. Bruxelles: Mardaga (réédition *fac simile* de l'édition française de 1866).
Milner, J.-Cl. (1976). Réflexions sur la référence. *Langue française*, 30: 63–73.
Milner, J.-Cl. (1978). *De la syntaxe à l'interprétation*. Paris: Seuil.
Moeschler, J. (1996). *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*. Paris: Colin.
Mortureux, M.-Fr. (1978). *La Formation et le fonctionnement d'un discours de vulgarisation scientifique au XVIIIe siècle à travers l'oeuvre de Fontenelle*. Doctorat d'État, Université de Paris VIII.
Mortureux, M.-Fr. (1982). La vulgarisation scientifique, *Langue française*, 53.
Mortureux, M.-Fr. (1993). Paradigmes désignationnels. *Semen*, 19: 123–141.
Mortureux, M.-Fr. (1997). *La Lexicologie entre langue et discours*. Paris: Sedes.
Mortureux, M.-Fr. et Petit G. (1989). Fonctionnement du vocabulaire dans la vulgarisation et problèmes de lexique. *DRLAV*, 40: 41–62.
Pêcheux, M. (1990). *L'Inquiétude du discours*. Textes choisis et présentés par D. Maldidier. Paris: Cendres.
Petit, G. (1993). *Étude lexicologique du discours sur le timbre-poste*. Thèse de doctorat nouveau régime: Université Paris -Nanterre.
Petit, G. (1995). La désignation de *timbre-poste*. *Les carnets du CEDISCOR*, 3: 27–42.
Petit, G. (1998a). *Dénomination et discours*. Actes du 1er Symposium international d'analyse du discours. Madrid: Universitad complutense de Madrid.
Petit, G. (1998b). Un phénomène d'hybridation sémantique et sémiotique, les noms familiers. *Le Français moderne*, LXVI n°1: 27–56.
Petit, G. (1998c). Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier. *Cahiers de lexicologie*, 72:1: 5–40.
Petit, G. (1998d). Remarques sur la structuration sémiotique des locutions familières. In: *Le Figement lexical*. Actes des rencontres linguistiques méditerranéennes. Tunis: CERES, pp. 145–64.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press

Petit G. (1999a, à paraître). Les lexèmes *expert* et *spécialiste* dans le discours journalistique.
Petit, G. (1999b, à paraître). Un hybride sémiotique, le nom déposé.
Putnam, H. (1985). Signification, référence et stéréotypes. *Philosophie*, 5: 21–44.
Quine, W.V.O. (1977). *Le Mot et la chose*. Paris: Flammarion (*World and object*, MIT 1960).
Reboul, A. et Moeschler, J. (1998). *Pragmatique du discours*. Paris: Colin.
Siblot, P. (1996). *Le Travail des noms de marque et de produits*. Actes du Colloque International "Sémiologie en entreprise", Paris.
Siblot, P. (1997a). D'un nom l'autre. *Nouvelle revue d'onomastique*, 29–30.
Siblot, P. (1997b). Nomination et production du sens. *Langages*, 127:38–55.
Siblot, P. (1998). Signifiance du praxème nominal. *L'Information grammaticale*, 77: 24–27.
Sperber, D. et Wilson, D. (1989). *La Pertinence*. Paris: Minuit.
Strawson, P.F. (1950). On refering. *Mind*.
Thoiron, P. (1998). Figement, dénomination et définition. Le figement lexical. *Actes des Rencontres linguistiques méditerranéennes*. Tunis: CERES, pp. 219–38.
Van Voorst, F. (1993). Un modèle localiste de la transitivité. *Langue française*, 100: 31–48.
Verbum Tome XIX, n°1–2, 1997. *Référence et anaphore*. Nancy: Presses universitaires de Nancy.
Verbum Tome XIX, n°3, 1997. *La Relation partie-tout*. Nancy: Presses universitaires de Nancy.

https://doi.org/10.1017/S0959269501000151 Published online by Cambridge University Press